

Beaux-Arts

S

ARRÊTÉ

DIRECTION

DÉS SERVICES D'ARCHITECTURE

Bureau des Monuments Historiques
et des Sites

Le Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des Monuments Naturels et des Sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, et notamment l'article 4;

Vu l'arrêté du 10 Août 1942 pris par application de la loi du 11 Juillet 1942.

ARRÊTÉ

ART. 1ER - Sont inscrits sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général la chapelle St Jean, l'ancien Prieuré et leurs abords au BLEYMARD (Lozère) comprenant les parcelles cadastrales n° 519 à 530, 538 à 560 section C, appartenant à :

COMMUNE DE BLEYMARD	524 à 528
Pauvres de la Commune de Bleynard	522
MARGES Célestin Vve, née TEISSIER à la Remise	521
HIBRARD Antoine, époux JOURDAN à St Jean	530
XXXXXXXX Victor Paulin Mme, née RYTAVIN Augustine Beyrucix au bourg	558
POULET Auguste à St Jean	523
PRIVAT Augustin " " "	529, 559, 560
ROBERT Félix Urbain, épouse ALMERAS au Bleynard	519
ROBERT Urbain, époux REBOUL au Bleynard	520

La mesure s'applique aux façades, élévations et toitures en ce qui concerne les immeubles bâtis; elle vise également le plan d'eau du Lot du droit de la parcelle 519 au droit de la parcelle 560.

ART. 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de BLEYMARD et aux propriétaires intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution./.

Paris, le 19 FEV 1943

Par délégation
Le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général des
Beaux-Arts :

Signé : L. HAUTECOEUR.

Pour ampliation
Le S/Chef du Bureau des
Monuments Historiques
et des Sites :

Colin

MINISTÈRE DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

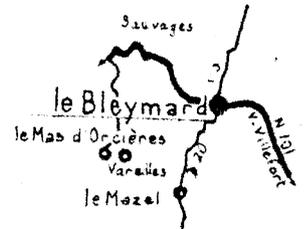
LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

(ARRÊTÉE AU 1^{er} AVRIL 1983)

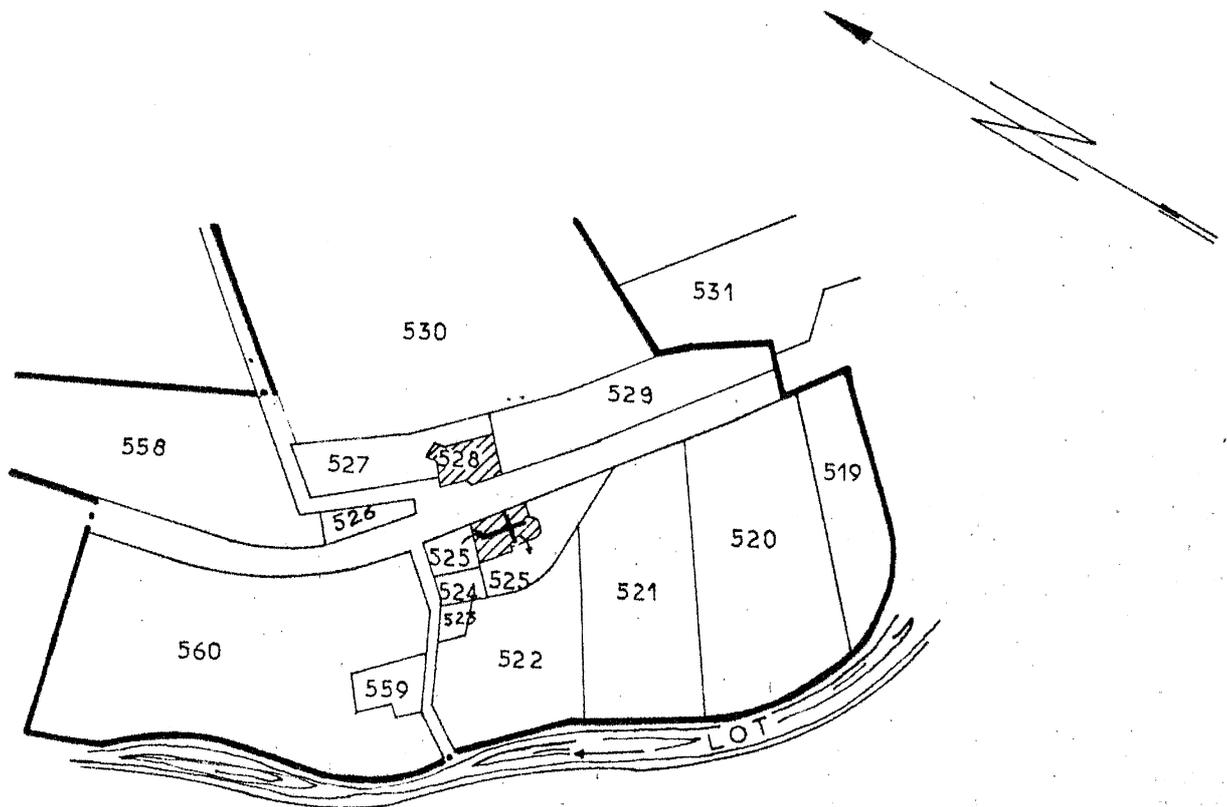
Bleymard (Le). —

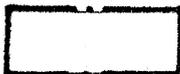
- Chapelle Saint-Jean, ancien prieuré et leurs abords (parcelles n^{os} 519 à 530, 558 à 560, section C du cadastre). La mesure s'applique aux façades, élévations et toitures en ce qui concerne les immeubles bâtis; elle vise également le plan d'eau du Lot du droit de la parcelle n^o 519 au droit de la parcelle n^o 560 (*S. Ins.* : 19 février 1943).

LE BLEYMARD

ARRONDI^S MENDE
CHEF LIEU - DE - CANTON

CHAPELLE ST JEAN , ANCIEN PRIEURÉ ET LEURS ABORDS



 Partie inscrite

Extrait du plan cadastral.
Section: C

ARRÊTÉ DU 19 FEVRIER 1943

Article 1er - Sont inscrits sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général la chapelle St-Jean, l'ancien prieuré et leurs abords au Bleylard (Lozère) comprenant les parcelles cadastrales N° 519 à 530, 558 à 560 section C appartenant à :

Commune de Bleylard	524 à 528
Fauvres de la commune du Bleylard	522
FARGES Célestin Vve, née TEISSIER, à la Remise	521
HIBRARD Antoine, époux JOURDAN, à St-Jean	530
MEYRUEIX Victor Paulin Mme, née RYTAVIN Augustine, au Bourg	558
POULET Auguste, à St-Jean	523
PRIVAT Augustin, à St-Jean	529, 559, 560
ROBERT Félix, Urbain, épouse ALMERAS, au Bleylard	520
ROBERT Urbain, époux REBOUL, au Bleylard	519

La mesure s'applique aux façades, élévations et toitures en ce qui concerne les immeubles bâtis ; elle vise également le plan d'eau du Lot au droit de la parcelle 519 au droit de la parcelle 560